

**1151 - Compétence départementale directe
d'organisation du transport scolaire**

**Avenant à la convention financière relative à la
desserte du site périscolaire de DIEMERINGEN -
Convention de financement du site périscolaire
de RICHTOLSHEIM - Création de la régie
de transport GOERSDORF-MITSCHDORF**

Rapport n° CP/2012/176

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Ce rapport a pour objet d'actualiser le volume kilométrique de la desserte du site périscolaire de Diemeringen, mentionné dans la convention datée du 16 novembre 2011 signée entre le Département et les communes de Rimsdorf et Mackwiller.

Il propose aussi d'approuver une nouvelle convention de financement pour la desserte du site périscolaire de Richtolsheim, avec la nouvelle communauté de communes du Ried de Marckolsheim, créée au 1er janvier 2012.

D'autre part, dans le cadre de la restructuration de l'école primaire de Goersdorf-Mitschdorf, le conseil municipal de Goersdorf a opté pour le transfert de la classe de Mitschdorf à Goersdorf à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011 et décidé d'assurer le transport des élèves en régie.

1. Avenant à la convention relative à la desserte du site périscolaire de Diemeringen

Depuis le 5 septembre 2011, les élèves scolarisés dans les écoles de Mackwiller et Rimsdorf bénéficient du site périscolaire de Diemeringen. La convention relative à la prise en charge du coût de la desserte du site périscolaire a été signée le 16 novembre 2011 entre les deux communes et le Conseil Général. Il apparaît que l'incidence kilométrique supplémentaire liée à la desserte et mentionnée dans cette convention n'est pas conforme à la réalité.

En effet, la réorganisation de la ligne scolaire devait entraîner 20 kilomètres supplémentaires par jour. La commune de Mackwiller indique que dans les faits il n'y a que 10 kilomètres supplémentaires par jour, compte tenu de la modification des horaires de cours opérée par la commune de Mackwiller et qui interviendra à compter du 30 janvier 2012.

Les modalités de financement restent inchangées. Ces kilomètres supplémentaires sont financés à 80 % par le Conseil Général et à 20 % par les communes de Mackwiller et Rimsdorf, conformément à la délibération du Conseil Général du 17 juin 1996 pour les sites périscolaires qui peuvent être desservis par une ligne scolaire départementale existante.

L'avenant à la convention a pour objet de réactualiser le nombre de kilomètres supplémentaires et par conséquent le montant à la charge des communes et du Conseil Général.

2. Convention pour le financement de la desserte du site périscolaire de Richtolsheim

Une convention de financement pour la desserte du site périscolaire de Richtolsheim, par une ligne scolaire organisée par le Conseil Général, avait été conclue avec la Communauté de Communes du Grand Ried.

Or, celle-ci a fusionné le 1^{er} janvier 2012 avec la communauté de communes de Marckolsheim et environs, pour former la communauté de communes du Ried de Marckolsheim.

Il convient donc de conclure une convention avec ce nouvel établissement.

Les termes de la convention sont inchangés.

3. Création de la régie de transport scolaire de Gœrsdorf-Mitschdorf (LS 124)

Dans le cadre de la restructuration de l'école primaire de Gœrsdorf-Mitschdorf, le conseil municipal a opté pour le transfert de la classe de Mitschdorf à Gœrsdorf à compter de la rentrée de septembre 2011. Dans cette nouvelle organisation, la commune a souhaité une délégation de compétence du Département, pour organiser elle-même le transport scolaire, avec mise en œuvre d'une régie communale.

Précédemment, avec les deux sites scolaires, le Département organisait et finançait intégralement le transport scolaire, à travers la ligne scolaire n° 124, confiée à un transporteur privé.

Suite à une consultation auprès de différents revendeurs, le choix de la commune s'est porté sur un véhicule de 9 places, d'un montant de 18 570,68 € HT. Conformément à la délibération du Conseil Général en date du 25 juin 1984, le Département financera l'acquisition de ce véhicule à hauteur de 50 % du montant hors taxes.

Les conditions financières de prise en charge des frais de transport scolaires restent inchangées avec la nouvelle organisation, à savoir que le Département remboursera à la commune les différents frais liés au fonctionnement de la régie, sur présentation du compte administratif et des pièces justificatives.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

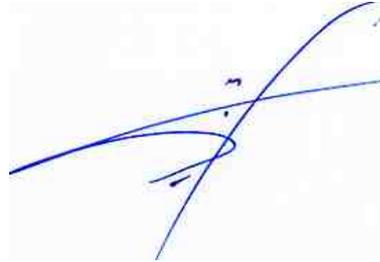
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *approuve l'avenant à la convention financière relative à la desserte par transport scolaire du site périscolaire de Diemeringen à conclure avec les communes de Mackwiller et Rimsdorf,*
- *approuve la convention de financement pour la desserte par transport scolaire du site périscolaire de Richtolsheim à conclure avec la communauté de communes du Ried de Marckolsheim,*
- *approuve la convention de délégation d'organisation et de financement du transport scolaire, y compris le cofinancement de l'acquisition du véhicule destiné à la régie communale de transport scolaire à hauteur de 50% du montant total hors taxes, à conclure avec la commune de Goersdorf-Mitschdorf pour l'année scolaire 2011-2012,*

- autorise le Président du Conseil Général à signer l'avenant et les conventions à intervenir.

Strasbourg, le 21/02/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique Kennel'.

Guy-Dominique KENNEL